

**Objet : Documents à déposer par le MTQ à la demande du BAPE
Document no 12**

Titre : Avantages et inconvénients d'une modification au projet de contournement de Saint-Félix-de-Valois dans le secteur du rang Sainte-Marie

Mise en contexte

Suite à une demande de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois, le ministère des Transports du Québec (MTQ) a élaboré une solution alternative à l'aménagement proposé dans l'étude d'impact du contournement de Saint-Félix-de-Valois par la route 131 dans le secteur du rang Sainte-Marie. L'examen de cette variante fait suite à une remarque de la municipalité à l'effet que la circulation qui sera générée par un éventuel développement urbain situé au sud du rang Sainte-Marie et à l'est du futur axe du contournement devra nécessairement, pour ses mouvements en direction sud, circuler en milieu bâti sur les rangs Sainte-Marie et du Portage.

Description sommaire des variantes

Les variantes nos 1 et 2 sont illustrées à la figure 1 (ci-jointe) et décrites ci-après. Elles consistent en deux (2) aménagements différents de la bretelle « E » et de la voie de desserte agricole situées du côté ouest de l'axe du contournement.

Variante 1 : Bretelle « E » et voie de desserte agricole (tracé de référence)

L'aménagement correspond à celui proposé dans l'étude d'impact. La bretelle « E » s'étend approximativement entre les chaînages 5+900 et 5+150 du côté ouest de l'axe du contournement. La bretelle « E » est accompagnée d'une voie de desserte agricole d'une longueur d'environ 200 m permettant de donner accès aux lots 195-P et 196-P.

Variante 2 : Bretelle « E » et bretelle « X »

Selon cette configuration, la bretelle « E » débute également aux environs du chaînage 5+900 mais se prolonge jusqu'au rang Sainte-Marie, avec lequel une intersection conventionnelle à niveau est créée. La voie de desserte agricole est éliminée et remplacée par des accès agricoles individuels à chaque lot. Une bretelle « X » est ajoutée au sud du rang Sainte-Marie, dans l'axe de la bretelle « E » décrite précédemment. Cette bretelle « X » se rabat sur l'axe du nouveau contournement aux environs du chaînage 4+400.

Avantages et inconvénients des deux variantes

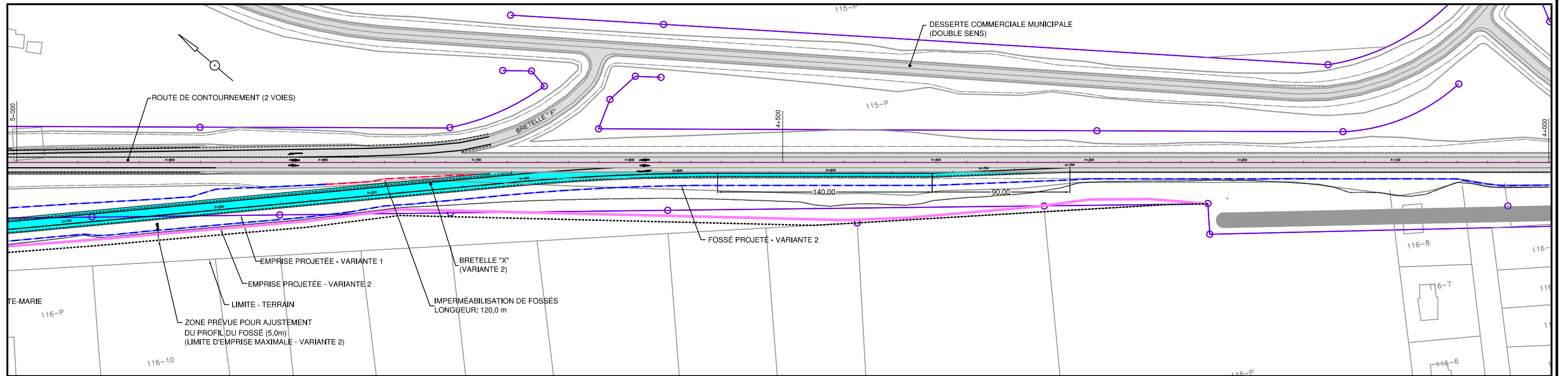
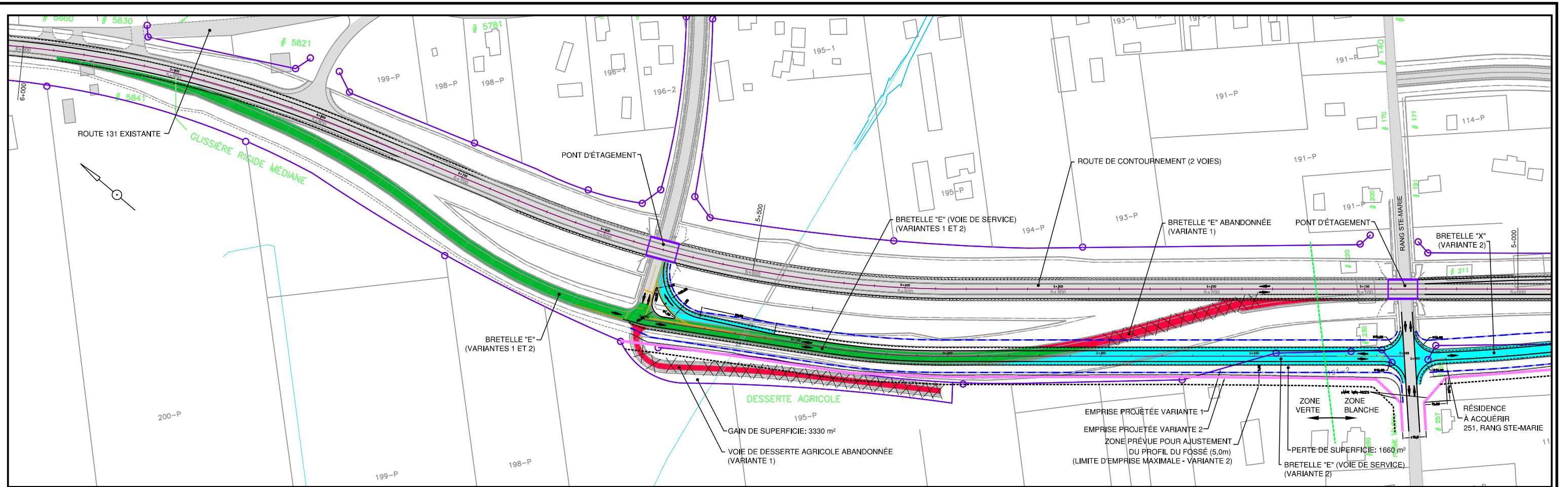
Le tableau 1 (ci-joint) intitulé : « Analyse des deux variantes de bretelles dans le secteur du rang Sainte-Marie » présente les caractéristiques discriminantes des deux (2) variantes aux plans des coûts, de la circulation, de la sécurité et des paramètres environnementaux. La nouvelle variante (variante no 2) est plus coûteuse mais présente des avantages au plan de la circulation et de la sécurité. Les deux (2) variantes présentent des avantages et des inconvénients, dépendamment des composantes examinées.

Tableau 1 - Analyse des deux variantes de bretelles dans le secteur du rang Sainte-Marie

Critères d'analyse	Variante 1 (tracé de référence) Bretelle « E » et voie de desserte agricole	Variante 2 Bretelle « E » et bretelle « X »	Commentaires
Coûts de construction	Référence Coût déjà fourni par le MTQ	Coût additionnel de 800 000,00 \$	Le tracé de la variante 1 est moins coûteux que la variante 2
Circulation et sécurité	Un usager en provenance du futur développement situé au sud du rang Sainte-Marie et voulant prendre le nouveau contournement en direction sud devra parcourir environ 840 m sur les rangs Sainte-Marie et du Portage ainsi que sur la nouvelle voie d'accès reliant la route 131 actuelle et la bretelle « E ». Il devra franchir 4 intersections.	Un usager en provenance du futur développement situé au sud du rang Sainte-Marie et voulant prendre le nouveau contournement en direction sud devra parcourir environ 90 m sur le rang Sainte-Marie pour rejoindre la nouvelle bretelle « X ». Il devra franchir 2 intersections.	La variante 2 (bretelle « E » et bretelle « X ») réduit considérablement les distances et les temps de parcours pour les futurs usagers. Cette variante est également avantagée au plan de la sécurité à cause de la diminution des distances parcourues et du nombre d'intersections à franchir.
Zone de recharge d'aquifère	Référence Détails déjà fournis par le MTQ	Environ 200 m de fossés additionnels devront être imperméabilisés.	Les mesures d'atténuation annulent les différences entre les variantes.
Végétation et faune	Référence. Aucun élément significatif pour la faune.	Déboisement additionnel pouvant atteindre 1,5 ha dans des peuplements sans intérêt particulier. Aucun élément significatif pour la faune.	Léger avantage pour le tracé de référence. (variante 1)
Milieu bâti	La résidence sise au 251 rang Sainte-Marie est touchée par un rapprochement sur sa marge latérale.	La résidence sise au 251 Rang Sainte-Marie devra être acquise.	Léger avantage pour le tracé de référence. (variante 1)
Superficies en zone agricole	Référence Détails déjà fournis par le MTQ	Gain suite au retrait de la desserte agricole : 3 330 m ² Perte suite au prolongement de la bretelle « E » : 1 660 m ²	Bilan des superficies (gain) 3 330-1660=1 670 m ² La variante 2 (bretelle « E » et bretelle « X ») est avantagée car elle a un impact moindre en zone agricole.

Tableau 1 - Analyse des deux variantes de bretelles dans le secteur du rang Sainte-Marie (suite)

Critères d'analyse	Variante 1 (tracé de référence) Bretelle « E » et voie de desserte agricole	Variante 2 Bretelle « E » et bretelle « X »	Commentaires
Climat sonore	<p>La résidence sise au 251 rang Sainte-Marie subit un impact sonore fort.</p> <p>Cette variante oblige la circulation générée par les futurs développements dans le périmètre d'urbanisation Saint-Félix-de-Valois à traverser le milieu bâti existant, causant des nuisances aux résidences en place.</p>	<p>La résidence sise au 251 rang Sainte-Marie ne subit aucun impact sonore suite à son expropriation.</p> <p>Cette variante entraîne moins de circulation dans le milieu bâti et concentre donc les nuisances sonores provenant des zones de futur développement sur un court tronçon (90 m) du rang Sainte-Marie de part et d'autre de l'axe du futur contournement, donc dans une zone où le climat sonore sera de toute façon perturbé.</p>	La variante 2 (bretelle « E » et bretelle « X ») est avantagée.



						Titre: FIGURE 1: ROUTE DE CONTOURNEMENT DE ST-FÉLIX-DE-VALOIS VARIANTES NOS 1 ET 2	
No Projet: 154-89-0589		Dessiné par: G. Blanchard, tech.		Approuvé par: F. Morand, ing.		No Projet TecSult: 0513667-4010	
No Contrat: 5510-04-6A02		Échelle: 1 : 2 500		Date: JUILLET 2007		Page: 4 de 4	